P. 505, l. 6, 7 et 8. Après avoir examiné de nouveau cette scholie, je pense que la correction que j'ai introduite n'est pas absolument nécessaire, et qu'on peut expliquer ce passage, en conservant le texte de l'édition de Calcutta, de la manière suivante: « Lorsqu'un fils vient à recouvrer un bien que son père n'avait pas pu ravoir, il n'est pas obligé de le partager, contre son gré, avec ses propres fils. »

LIVRE DIXIÈME.

P. 521, l. 4. द्रव्यात्तरेणामिश्रान्. L'édition de Calcutta porte द्रव्यात्तरेण मिश्रान्, ce que je crois fautif.

P. 524, l. 9. तल्लात्तर्हितं ÉD. Calc. Peut-être faudrait-il तल्लात्तरहितान्?

LIVRE ONZIÈME.

P. 525, l. 5. Après (Coullouca.), ajoutez — v. 1, b. सर्विवेद्सं ÉD. Lond. Nº II, V, VI, VII, Ms. dévan. Ms. beng. — सर्विवेद्सं ÉD. Calc.

P. 534, l. 6. J'ai substitué 共初: à 中初:, que donne l'édition de Calcutta. Cette correction m'a été fournie par le commentaire de Râghavânanda.